

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 septembre 2024 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière M<sup>me</sup> Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### *Minute de réflexion*

#### **24-09-0711 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 16 septembre 2024 soit et il est, par les présentes, adopté en y remplaçant le titre du point 7.4 par le suivant :

- 7.4 Service du génie et de l'environnement / Contrat individuel de travail / Ingénieur / Autorisation de signature

« ADOPTÉE »

#### **24-09-0712 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 3 septembre 2024 et ceux de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 9 septembre 2024 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

#### **24-09-0713 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 9 septembre 2024**

Le maire Guy Pilon mentionne que le conseil a tenu une séance extraordinaire le 9 septembre 2024 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

#### **24-09-0714 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

#### **24-09-0715 Dépôt et autorisation de dépenses / Décret et rapport du maire / Pluies diluviennes du 9 août 2024**

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes du 9 août 2024 qui ont causé des dommages majeurs affectant plusieurs propriétés de la Ville, et ce, sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT le volume considérable de débris et de déchets engendré par les inondations et les refoulements d'égout en lien avec ces pluies dans les domiciles;

CONSIDÉRANT que le maire et l'organisation municipale de sécurité civile, lors de réunions tenues les 9 et 12 août 2024, ont décrété qu'il était nécessaire de procéder à l'octroi de contrats de location de camions vaccum et de collecte, de transport et d'élimination des matières résiduelles, et ce, afin de protéger la santé des citoyens ainsi que nos infrastructures et équipements municipaux;

CONSIDÉRANT l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit notamment que dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, le maire peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation;

CONSIDÉRANT le rapport écrit de M. Tommy Thibault daté du 16 septembre 2024, établissant le montant estimé desdites dépenses découlant des contrats suivants :

<b>Fournisseur</b>	<b>Produit/Service</b>	<b>Justification</b>	<b>Montant estimé (excluant les taxes)</b>
Services Ricova inc.	Collecte et transport des débris	Ramassage de débris avec camions compacteurs et transport au site de disposition	375 000 \$
Enviro Connexions	Disposition des débris	Site de disposition de débris	340 000 \$
Entreprises S. Besner inc.	Collecte et transport des débris	Ramassage mécanique des débris et transport au site de disposition	144 000 \$
Excavation et déneigement Ben-Exc inc.	Collecte et transport des débris	Ramassage mécanique des débris et transport au site de disposition	120 000 \$
Sous-poste de camionnage en vrac Vaudreuil-Soulanges inc.	Location de camions pour transport des débris	Fourniture de camions pour le transport des débris au site de disposition	75 000 \$
Transport J.R. Cyr & fils inc.	Collecte et transport des débris	Ramassage mécanique des débris et transport au site de disposition	70 000 \$
Excavation Montpetit inc.	Collecte et transport des débris	Ramassage mécanique des débris et transport au site de disposition	70 000 \$
Construction Camara	Pompage de réseau	Fourniture de camions vacuum pour soulager les réseaux en charge	25 000 \$

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté le dépôt du Décret et rapport du maire daté du 16 septembre 2024 et que les contrats qui y sont mentionnés soient ratifiés.

« ADOPTÉE »

#### **24-09-0716 Acquisition / Partie du lot 2 325 424 / Rue des Pivoines / Voie cyclable / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée en arrière-lot, de la rue des Pivoines à la rue des Perce-Neige;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce projet, il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une partie du lot 2 325 424, d'une superficie approximative de 19,86 mètres carrés, le tout conformément au croquis daté du 11 janvier 2024, portant le numéro séquentiel 2148544, préparé par la division – Génie du Service du Génie et de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la propriétaire consent à la cession de ladite partie de lot en faveur de la Ville, pour un montant de 190 \$ par mètre carré, représentant un montant total approximatif de 3 773 \$, le tout suivant un consentement à cession signé en date du 9 août 2024;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition d'une partie du lot 2 325 424, d'une superficie approximative de 19,86 mètres carrés, au prix de 190 \$ par mètre carré;

QUE soit entériné le formulaire de consentement pour travaux et la cession d'un immeuble signé le 9 août 2024 par la greffière adjointe et la propriétaire dudit lot;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à déplacer la clôture existante sur les nouvelles limites de la propriété et à fournir à la propriétaire du lot 2 325 424 un nouveau certificat de localisation une fois l'opération cadastrale complétée.

« ADOPTÉE »

**24-09-0717 Servitude / Passage / Partie du lot 4 570 300 / Boulevard de la Gare (intersection de la rue d'Orléans) / Prolongement du trottoir / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement d'un trottoir sur le boulevard de la Gare à l'intersection de la rue d'Orléans;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce projet, il y a lieu d'établir une servitude de passage en faveur de la Ville sur une partie du lot 4 570 300, d'une superficie approximative d'un mètre carré;

CONSIDÉRANT que la propriétaire 9318-7367 Québec inc. consent à l'établissement de ladite servitude en faveur de la Ville, pour un montant de 187,67 \$ par mètre carré, taxes applicables non comprises, en déduction toutefois du coût des travaux qui seront effectués par la Ville, au bénéfice de la propriétaire afin de prolonger le trottoir et assurer la connexion jusqu'au lot 4 570 300, d'une valeur estimée à 1 440 \$, taxes applicables non comprises, le tout suivant un consentement pour travaux et établissement d'une servitude signé le 10 septembre 2024;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de consentement pour travaux et l'établissement d'une servitude de passage en sa faveur sur une partie du lot 4 570 300, d'une superficie approximative d'un mètre carré;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir avec 9318-7367 Québec inc. relativement à ladite servitude, le tout conformément au croquis daté du 4 juillet 2024, portant le numéro séquentiel 2413154, préparé par la division – Génie du Service du Génie et de l'environnement ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à l'établissement de cette servitude soient à la charge de la Ville.

« ADOPTÉE »

**24-09-0718 Acquisition / Partie du lot 4 366 081 / Boulevard de la Gare (intersection rue d'Orléans) / Prolongement du trottoir / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement d'un trottoir sur le boulevard de la Gare à l'intersection de la rue d'Orléans;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce projet, il y a lieu d'acquérir une partie du lot 4 366 081, d'une superficie approximative de 41,5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la propriétaire Riocan Holdings (Québec) inc. consent à la cession de ladite partie de lot en faveur de la Ville pour un montant de 251,29 \$ par mètre carré, taxes applicables non comprises, le tout suivant un consentement pour travaux et cession signé le 10 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la Ville s'engage à fournir à la propriétaire du lot 4 366 081 un nouveau certificat de localisation une fois l'opération cadastrale complétée.

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition d'une partie du lot 4 366 081, d'une superficie approximative de 41,5 mètres carrés, au prix de 251,29 \$ par mètre carré, taxes applicables non comprises, le tout conformément au croquis daté du 9 janvier 2024, portant le numéro séquentiel 2178652, préparé par la division - Génie du Service du Génie et de l'environnement;

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de consentement pour travaux et la cession d'immeuble relatif à cette partie de lot;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de notarié à intervenir avec Riocan Holdings (Québec) inc. pour ladite acquisition, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à ces travaux et cette acquisition soient à la charge de la Ville;

QUE la Ville s'engage à fournir à la propriétaire du lot 4 366 081 un nouveau certificat de localisation une fois l'opération cadastrale complétée.

« ADOPTÉE »

**24-09-0719 Acquisition / Partie du lot 5 908 973 / Boulevard de la Gare (intersection rue d'Orléans) / Prolongement du trottoir / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement d'un trottoir sur le boulevard de la Gare à l'intersection de la rue d'Orléans;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce projet, il y a lieu d'acquérir une partie du lot 5 908 973, d'une superficie approximative de 15 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la propriétaire Canadian Tire Properties Quebec (2014) inc. consent à la cession de ladite partie de lot en faveur de la Ville, pour un montant de 166,41 \$ par mètre carré, taxes applicables non comprises, le tout suivant un consentement pour travaux et cession à intervenir;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition d'une partie du lot 5 908 973, d'une superficie approximative de 15 mètres carrés, au prix de 166, 41 \$ par mètre carré, taxes applicables non comprises, le tout conformément au croquis daté du 9 janvier 2024, portant le numéro séquentiel 2178652, préparé par la division – Génie du Service du génie et de l'environnement;

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de consentement pour travaux et la cession d'un immeuble relatif à cette partie de lot;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir avec Canadian Tire Properties Quebec (2014) inc. en lien avec ladite acquisition, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à ces travaux et cette acquisition soient à la charge de la Ville;

QUE la Ville s'engage à fournir à la propriétaire du lot 5 908 973 un nouveau certificat de localisation une fois l'opération cadastrale complétée.

« ADOPTÉE »

**24-09-0720 Dépôt / Liste des comptes / Période du 15 juillet au 25 août 2024**

Le conseil prend acte du dépôt des listes des comptes payés pour la période du 15 juillet au 25 août 2024 totalisant un montant de 12 081 050,73 \$.

**24-09-0721 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre**

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 3 septembre 2024 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

**24-09-0722 Service des loisirs et de la culture / Embauche / Régisseuse – Aquatique et nautique**

Il est  
PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M<sup>me</sup> Annabelle Manny au poste régulier de régisseuse – Aquatique et nautique au sein de la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 21 octobre 2024, au salaire prévu à l'annexe B (classe 12- échelon 2) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M<sup>me</sup> Manny ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> Manny.

« ADOPTÉE »

**24-09-0723 Dépôt / Procès-verbal du comité de santé et sécurité du travail – pompiers / Réunion du 3 septembre 2024**

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité du travail des pompiers qui s'est tenue le 3 septembre 2024.

**24-09-0724 Service du génie et de l'environnement / Contrat individuel de travail / Ingénieur / Autorisation de signature**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Ville et M. Denis Charland et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**24-09-0725 Entente de partenariat 2025 à 2027 / Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration / Réalisation d'actions contenues au plan d'action de la Politique du vivre-ensemble / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique du vivre-ensemble de Vaudreuil-Dorion et de son plan d'action en 2023;

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisation de réaliser les actions du plan d'action de sa politique en partenariat avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

CONSIDÉRANT les discussions entre le MIFI et la Ville pour établir une première entente de partenariat triennale pour les années budgétaires 2025, 2026 et 2027;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à investir une somme de 325 663 \$ afin d'assurer la parité financière du même montant demandé au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour la réalisation d'une entente de partenariat triennale couvrant les années 2025, 2026 et 2027;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents reliés à ladite entente afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

#### **24-09-0726 Prolongation de contrats – Services et approvisionnement**

CONSIDÉRANT que les contrats identifiés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement – août 2024 se terminent à la fin de la saison hivernale 2023-2024;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de donner effet à la clause d'option contenue au contrat afin de le prolonger pour une saison supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger les contrats énumérés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement – août 2024 préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, daté du 4 septembre 2024, pour une saison additionnelle, soit 2024-2025;

QUE les coûts des contrats pour la saison 2024-2025 correspondent aux prix forfaitaires ou, le cas échéant, unitaires des bordereaux de prix de chacun des adjudicataires et que ces prix soient ajustés selon les conditions des devis.

« ADOPTÉE »

#### **24-09-0727 Mandat / Centre d'acquisitions gouvernementales / Disposition de biens excédentaires / Autorisation**

CONSIDÉRANT que la Ville a en sa possession des biens usagés excédentaires dont elle désire se départir;

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour la gestion de la vente de ces biens;

CONSIDÉRANT la liste des biens à être vendus datée du 4 septembre 2024 préparée par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de division – Entretien des bâtiments, équipements et matériels roulants soit autorisé à mandater le Centre d'acquisitions gouvernementales afin que soient vendus au plus offrant chacun des items énumérés à ladite liste.

« ADOPTÉE »

**24-09-0728 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-24-40 / Fourniture et installation de modules d'entraînement extérieur dans le parc Paul-Gérin-Lajoie**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture et l'installation de modules d'entraînement extérieur dans le parc Paul-Gérin-Lajoie, une soumission a été reçue au plus tard à 10 h le 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 10 septembre 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Techsport inc., et ce, pour un montant de 77 203,76 \$, taxes applicables non comprises, le tout conformément au document de demande de prix n° 401-110-24-40;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

**24-09-0729 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-24-45 / Fourniture d'un chargeur sur roues**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par la cheffe de section – Approvisionnement, en date du 4 septembre 2024, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-24-45 à l'égard de la fourniture d'un chargeur sur roues.

« ADOPTÉE »

**24-09-0730 Financement / Divers projets 2024 / Plan quinquennal d'immobilisations**

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement par le fonds de roulement des dépenses pour des projets du plan quinquennal d'immobilisations;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisées les dépenses suivantes :

- 15 239,91 \$, taxes applicables non comprises, pour l'augmentation du montant du projet TP-24-050 – ajout de climatisation au bâtiment La Croisée;
- 21 000 \$, taxes applicables non comprises, pour le projet TP-24-004-010 – fourniture d'un souffleur à neige;

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**24-09-0731 Financement / Ameublement, casiers métalliques et aménagement de la voûte d'archive (partie du lot 4 et lots 5 et 6) / Pôle municipal**

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement par le fonds de roulement de la dépense prévue au PQI pour une partie du lot 4 (ameublement) et les lots 5 (casiers métalliques) et 6 (rayonnage mobile) du projet SGE-22-006 visant l'acquisition des équipements et du mobilier non intégré dans le cadre de la phase 1 du projet du Pôle municipal (projet SGE-22-006);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 845 500 \$, taxes applicables non comprises, pour l'acquisition de l'ameublement, des casiers métalliques et l'aménagement de la voûte d'archive (partie du lot 4 et lots 5 et 6), le tout faisant partie du projet SGE-22-006 visant l'acquisition des équipements et du mobilier non intégré dans le cadre de la phase 1 du projet du Pôle municipal;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**24-09-0732 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-24-R1851.08 / Travaux d'aménagement d'une piste polyvalente hors chaussée sur les rues Chicoine et Chenonceau**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une piste polyvalente hors chaussée sur les rues Chicoine et Chenonceau, neuf soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 12 septembre immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, huit soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-24-R1851.08;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Gérald Théoret inc. pour les travaux d'aménagement d'une piste polyvalente hors chaussée sur les rues Chicoine et Chenonceau, et ce, pour un montant de 674 577,78 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-24-R1851.08;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE cette dépense soit financée par le règlement parapluie n° 1851.

« ADOPTÉE »

**24-09-0733 Adoption / Règlement n° 1806-10 / Stationnement (RMH 330) / Ajout d'une interdiction de stationnement face au Pôle municipal**

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1806-10 a été déposé à une séance tenue le 3 septembre 2024;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1806-10 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction de stationnement face au Pôle municipal ».

« ADOPTÉE »

**24-09-0734 Adoption / Règlement n° 1275-327 / Zonage / Introduction des normes de stationnement applicables aux zones H3-1006 et H5-1007 / Correction de la marge de recul latérale minimale applicable aux bâtiments de structure jumelée ou contiguë de la zone H5-360**

La greffière mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement n° 1275-327 a été adopté à une séance tenue le 12 août 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 septembre 2024 à 18 h 30;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement, identique au premier, a été adopté à une séance tenue le 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un avis publié le 4 septembre 2024, les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande pour que le présent règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de le faire jusqu'au 12 septembre 2024 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-327 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'introduire des normes de stationnement applicables aux zones H3-1006 et H5-1007 et de corriger la marge de recul latérale minimale pour les bâtiments de structure jumelée ou contiguë applicable à la zone H5-360 ».

« ADOPTÉE »

**24-09-0735 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-326 / Permission d'ajouter un usage de la classe d'usages C1 ou C2, sous certaines conditions, dans le secteur du PPU Harwood**

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement n° 1275-326 a été adopté à une séance tenue le 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 septembre 2024;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le second projet de règlement n° 1275-326 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre l'ajout d'un usage de la classe d'usages C1 ou C2, sous certaines conditions, dans le secteur du PPU Harwood – De Lotbinière »

QUE soit avisée la MRC de Vaudreuil-Soulanges que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**24-09-0736 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1771-06 / Chiens / Autorisation, sous certaines conditions, des chiens tenus en laisse dans les parcs / Mise à jour de diverses dispositions**

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1771-06 modifiant le Règlement complémentaire au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens n° 1771 afin d'autoriser, sous certaines conditions, la présence d'un chien tenu en laisse dans les parcs et de mettre à jour diverses dispositions et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**24-09-0737 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-31 / Location de la salle d'entraînement à l'aréna de Vaudreuil-Dorion**

La conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur dépose le projet de règlement n° 1709-31 modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter des frais pour la location de la salle d'entraînement à l'aréna de Vaudreuil-Dorion et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**24-09-0738 Période de questions – Élus**

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au conseil.

M<sup>me</sup> Karine Lechasseur demande au directeur général Olivier Van Neste d'expliquer le projet de piste polyvalente hors chaussée sur les rues Chicoine et Chenonceau.

**24-09-0739 Période de questions – Citoyens**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

**24-09-0740 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 39 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière